

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : <u>DU BUREAU DE CDA</u> du mercredi 26 juin 2024, tenue au siège du

District à Vesoul, à 19H00.

Présidence: M. Nourédine DEBBICHE

Membres: MM. Jean-François CHAPUZOT – Rémi LAURENT- Philippe PRUDHON –

Malik ZELFA KALAA.

Le président de la CDA ouvre la réunion de ce Bureau, souhaitant la bienvenue à tous.

1. Courriers reçus

- <u>LBFC</u>: demande calendrier prévisionnel FIA saison 24/25. Pris note, une réponse sera faite dans le délai demandé (15 juillet 2024).
- <u>Loik Filoni</u>: information situation personnelle et demande transfert du dossier administratif arbitre du District Doubs/Territoire de Belfort. Pris note, dans l'attente du transfert du dossier de l'intéressé vers CDA 70.
- Maxime PORTIER : rencontre ½ finale de la coupe de HS U18G du 18/06/24.

Après échanges sur le sujet, le Président de CDA rencontrera en début de saison l'intéressé afin de lui rappeler quelques règles et procédures en matière de fonctionnement.

2. Absences des arbitres

2.1 Absences arbitres:

Journée du 01 et 02 juin 2024 :

Hugo BLOUET (Lure JS) Comptabilisation 3ème absence (amende : 100€)

Journée du 08 et 09 juin 2024 :

Etat néant

Journée du 15 et 16 juin 2024 :

Stéphane LENTZ (Lure JS) Comptabilisation 1ère absence (amende : 25€)

Journée du 22 et 23 juin 2024 :

Etat néant

2.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Journée du 01 et 02 juin 2024 :

Adrien ANDRE (Rc Saônois)
Julien MANCASSOLA (Amance/Corre/Polaincourt)
Virginie NEUSER (Perrouse)
Yilian OBERON DOLLE (Rougemont)
Omer Abdel ZARAT (Héricourt SG)

Excuse validée/Non comptabilisée Excuse validée/Non comptabilisée Application barème CDA Excuse validée/Non comptabilisée Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 08 et 09 juin 2024 :

Etat néant

Journée du 15 et 16 juin 2024 :

Etat néant

Journée du 22 et 23 juin 2024 :

Carlos DE CARVAHLO FERREIRA (Villersexel)

Application barème CDA

3. Dossiers transmis

Par la commission de discipline :

3.1) Rencontre: Fc 4 Rivières – Colombe du 26/05/24 en Départemental 3.
 Arbitre: Damien Genet

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.2) Rencontre : Entente Faucogney/Servance Ternuay – Fontaine du 26/05/24 en Départemental 3.
 Arbitre : Stéphane Lentz

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.3) Rencontre : Membrey – Seveux Motey du 02/06 en Départemental 4 groupe A. Arbitre : Leo Thibaut

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

 3.4) Rencontre: St Loup/Corbenay/Magnoncourt – Pays Minier du 01/06/2024 en U18 Départemental 2.
 Arbitre: Cédric Martin

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4. Point suite aux résultats et classements des arbitres de Ligue et candidats, saison 23/24:

Le Bureau de CDA, après avoir pris connaissance des classements des arbitres de ligue au titre de la saison 23/24, et des résultats des candidats LR3 à l'examen théorique du 1^{er} juin 2024, félicite l'ensemble des arbitres de ligue haut-saônois pour leurs très bons résultats, pour la promotion de certains et le maintien des autres, sans aucune rétrogradation enregistrée, ce qui témoigne de la qualité de notre arbitrage reconnu régionalement également.

5. Bilan arbitrage des finales de coupes :

Un large point est fait suite à l'ensemble des finales des coupes des 15, 16 et 23 juin 2024. Certaines prestations, notamment de la part des jeunes arbitres, sont encore à améliorer voire à travailler en amont des finales, même si les désignations des arbitres paraissent tard et ne le permettent pas véritablement.

Les finales n'ont pas connu de gros problèmes liés à l'arbitrage, ce dont le Bureau se félicite, renvoyant par là même, à la justesse des désignations faites, malgré les difficultés inhérentes aux indisponibilités ou aux clubs des arbitres pouvant être choisis et encore en compétition.

6. Finalisation des classements de la saison 2023/24 – arrêté des majors par groupe pour AG du District – Propositions d'affectation des arbitres par groupe saison 2024/2025 pour plénière de la CDA:

Le Bureau de CDA enregistre les décisions administratives et disciplinaires liées aux rencontres de championnats et de coupes après la date du 28 mai (dernier Bureau), et valide l'ensemble des classements des groupes D1/D2/D3.

Les majors de chaque groupe d'arbitres (D1/D2/D3/Jeunes) sont arrêtés afin de pouvoir convier chacun à une remise de récompense lors de l'assemblée générale du district du samedi 29 juin.

Une projection des affectations par groupe au titre de la saison prochaine 24/25 est également faite, tenant en compte les mouvements connus à ce jour (situation des arbitres de ligue et des candidats ligue – situations ou informations spécifiques déjà reçues de la part de certains arbitres).

Une présentation approfondie et expliquée de ces propositions sera faite lors de la réunion de la CDA plénière du vendredi 5 juillet 2024, laquelle procédera à la validation définitive des classements et des affectations par groupe, permettant un envoi aux arbitres en début de semaine 28.

7. Refonte des modalités de prise en compte de la note de théorie dans les classements des arbitres (application saison 2024/25):

Comme suite à l'échange qui a eu lieu lors du dernier Bureau de CDA, une proposition de refonte des modalités de prise en compte de la note de théorie (contrôle annuel des connaissances réalisé lors de la réunion de rentrée), est présentée, pour une application dès la prochaine saison 24/25.

Celle-ci vise à affecter un bonus ou un malus selon la note obtenue au questionnaire, et à ne plus comptabiliser intégralement cette note (sur 30 points) dans le classement annuel de l'arbitre.

Le Bureau de CDA valide la proposition faite qui engage les arbitres à toujours travailler la théorie en vue de l'obtention d'un maximum de points de bonus, dès lors qu'ils auront la moyenne au questionnaire (15 sur 30), mais qui pourra moins pénaliser, au classement final, les arbitres, en lien avec les notes obtenues aux deux observations sur le terrain.

Le barème de point qui sera présenté à la CDA plénière est le suivant :

Note obtenue au questionnaire	Barème appliqué / classement de la saison
De 25 à 30 points	Plus 5 points
De 20 à 24,5 points	Plus 4 points
De 15 à 19,5 points	Plus 3 points
De 10 à 14,5 points	Moins 1 point
De 5 à 9,5 points	Moins 2 points
Moins de 5 points	Moins 5 points

8. Modifications aux règles de fonctionnement de l'arbitrage, pour CDA plénière :

Plusieurs points des actuelles règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental sont étudiés, avec l'objectif d'y apporter des précisions, des adaptations ou des modifications, ainsi que cela se pratique à chaque fin de saison.

Les principaux sujets abordés concernent :

- La modification des modalités de prise en compte de la note de théorie dans le classement annuel (selon décision de la CDA plénière)
- L'ajout des modalités de défraiement des arbitres (caisse de péréquation en arbitrage)
- Modification ou non liée à l'actuel statut d'arbitre joueur
- Modification ou non liée aux dispositions concernant l'année sabbatique
- Les modalités de réalisation du questionnaire contrôle des connaissances

9. Finalisation ordre du jour CDA plénière du 5 juillet 2024 :

L'ordre du jour de la réunion plénière de CDA du VENDREDI 5 JUILLET 2024 à 18h00, est finalisé, et la convocation sera envoyée en fin de cette semaine.

10. **Questions diverses**:

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21h00.

Le Président de la CDA, Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA, **Philippe PRUDHON**

<u>RAPPEL</u>:

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.